

ENTRÉE DE CHAMPS

Attention : les documents avec une (*) doivent être fournis en double exemplaire

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Une photocopie du titre d'identité du chef d'entreprise (*)

Documents acceptés :

Carte nationale d'identité française / européenne en cours de validité (recto-verso)

Ou Passeport français / européen en cours de validité

Ou Titre de séjour le permettant en cours de validité (recto-verso)

2. L'attestation de non condamnation (*) ([pièce n°2](#))

3. L'attestation de déclarations (*) ([pièce n°3](#))

4. Un justificatif d'adresse au nom du chef d'entreprise de moins de trois mois (*)

Exemples :

Contrat de bail / Quittance loyer / Taxe d'habitation ou foncière

Ou Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone

Ou Autorisation du propriétaire

Ou Contrat de domiciliation (hors boîte postale)

Ou Attestation hébergement

4Bis. Un extrait de moins de trois mois (*) :

- Si inscrit uniquement dans une autre Chambre de métiers : **extrait d'immatriculation (D1)**
- Si inscrit au registre du Commerce : **extrait Kbis**
- Si profession libérale : **avis INSEE**

5. Le formulaire P2 CMB (*) ([pièce n°5](#))

6.

FRAIS D'IMMATRICULATION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Chèque)
Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « Formalités et tarifs »

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Exercice d'une activité réglementée

Pour savoir si l'activité exercée est réglementée, consulter le site « nafa.apcma.fr »

Pour tous les cas :

- Le formulaire JQPA ([pièce n°12](#))
- Une copie du diplôme **ou** certificats de travail **ou** bulletins de salaires (36 mois minimum)

*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités réglementées exercées***

Présence d'un conjoint collaborateur

- Le formulaire d'inscription du conjoint collaborateur (*) ([pièce n°13](#))
- Copie du titre d'identité du conjoint + du livret de famille **ou** pacs (*)

Activité ambulante (Sur les marchés)

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante ([pièce n°15](#))
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la Chambre de Métiers 31